

Compte rendu AG du CNB des 9 septembre et 14 octobre 2022

Assemblée générale du 9 septembre 2022

1. Conseil consultatif conjoint de déontologie de la relation magistrats- avocats

Créé comme lieu d'échanges entre les magistrats, magistrates et avocates, avocats, pour réguler les difficultés qui se posent entre elles et eux, le conseil consultatif a rendu en septembre 3 rapports issus des groupes de travail mixtes (usages et bonnes pratiques, cas pratiques et prospectives).

<https://www.courdecassation.fr/conseil-consultatif-conjoint-de-deontologie-de-la-relation-magistrats-avocats>

L'AG a été l'occasion pour les représentantes et représentants du CNB au sein de ces conseils de faire un retour des travaux et des suites des 3 rapports publiés. Laurence Roques, élue SAF Val-de-Marne et présidente de la commission Libertés et droits de l'Homme représentait le CNB dans un des groupes de travail (prospectives). Elle a relaté les difficultés de dialogue avec certaines et certains magistrats et les batailles qu'elle a dû mener pour rappeler la place des avocates et avocats dans les Palais de justice. Elle a ainsi pu témoigner que ce genre de représentation de la profession face à des magistrates et magistrats nécessite une pugnacité permanente pour éviter de laisser sortir des textes qui seraient ensuite opposables aux consœurs et confrères dans les tribunaux.

Le rapport sur les usages et bonnes pratiques a d'ailleurs fait débat, puisque certains points y figurant ne sont pas assez clairs, en particulier sur les incidents d'audience, sujet pourtant très sensible au sein de la profession. Plusieurs membres de l'AG ont été assez critiques sur ce rapport (et en creux sur le rôle joué – ou non joué- par certains de nos représentants).

2. Féminisation des termes avocat et bâtonnier

Florence Neple, présidente de la commission égalité et élue SAF Lyon a présenté un rapport proposant d'intégrer dans le RIN la possibilité (et non l'obligation) pour les avocates d'utiliser, si elles le souhaitent, le terme avocate ; de même pour le terme bâtonnière. Cette proposition est soumise à la concertation (tous les ordres devront se prononcer d'ici novembre, ainsi que les syndicats). Proposant de mettre fin à un archaïsme, le débat qui va s'engager pourrait révéler quelques comportements sexistes au sein de la profession sur lesquels il conviendra d'être vigilantes et vigilants.

3. Groupe de travail harcèlement et discriminations

Ce groupe de travail, composé notamment des présidents et présidentes des commissions égalité, règles et usages, formation et collaboration du CNB a pour objet d'avancer sur la prise en charge de ces situations (en rapport avec les derniers dossiers de harcèlement, notamment parisiens). Il s'agissait d'un point d'étape du travail et Florence Neple a rappelé les travaux menés par la commission égalité.

Le débat risque d'être assez virulent en particulier sur la question de la prise en compte des alertes et de la parole des victimes (faut-il laisser aux bâtonnières et bâtonniers, ou à un ou une référente ordinale du même barreau le soin de recueillir les plaintes ? Ou « dépayser » ce recueil vers une commission ad hoc spécialement constituée et formée à cet effet ? La commission Égalité a produit un rapport d'étape avec plusieurs propositions, qui constituera une contribution à ce groupe de travail.

4. Crédits d'impôts particuliers et entreprises de mission

L'AG était saisie de propositions d'amendements au PLF pour demander la mise en place d'un crédit d'impôt pour les particuliers et pour les entreprises de mission sur les frais de prestation d'avocat.

Élues et élus SAF nous sommes abstenus sur cette proposition. Nous sommes en effet dubitatifs : outre notre faible motivation politique à proposer des réductions d'impôts, nous pensons que cette proposition va affaiblir celle portée par la profession de demander une TVA à taux réduit pour les particuliers sur les prestations d'avocat (et qui a le mérite de réduire l'inégalité, en particulier en droit du travail, les patrons et les travailleurs).

Assemblée générale du 14 octobre 2022

5. Présentation des écritures

Florian Borg, secrétaire du CNB et élu SAF Lille, avec Bernard Fau (président de la commission textes du CNB, élu ordinal Paris), ont présenté la Charte de présentation des écritures, discutée entre les magistrats, magistrates et les avocats, avocates.

En septembre 2021, l'AG du CNB avait fermement exprimé le refus de la profession d'un projet de décret qui visait à structurer les écritures des avocates et avocats devant les juridictions civiles (avec par exemple une obligation de synthèse de 1000 mots).

A l'initiative de la Présidente de la Cour de cassation et pour éviter que cette question fasse l'objet d'un nouveau décret, un groupe de travail magistrats/avocats s'est réuni jusqu'à l'été 2022 avec pour objectif non pas de proposer une structuration des écritures, mais un guide de bonne pratique de présentation des écritures, avec une visée pédagogique pour les écoles d'avocates et avocats et un cadre pour les barreaux.

Loin des propositions du décret et des vellétés de certains magistrats et magistrates de limiter nos écritures, le projet de charte rappelle les obligations du CPC et qu'il ne peut y avoir aucune sanction procédurale en dehors du CPC concernant les écritures. La Charte rappelle également la liberté de l'avocate ou l'avocat dans la conduite de son argumentation et la présentation des écritures.

Les propositions figurant dans la charte ne sortent pas, in fine, de ce que nous faisons déjà aujourd'hui.

Les conclusions des états généraux de la justice avaient, sur cette question, renvoyé à une concertation entre magistrats, magistrates et avocats, avocates. C'est chose faite, espérons que cela écartera tout risque de décret sur la question.

6. Réforme Décret Magendie

L'insistance de la profession a permis d'obtenir du Ministère de la justice l'ouverture d'une discussion sur une réforme de la procédure d'appel pour sortir de la catastrophique réforme dite Magendie. Un groupe de travail auquel participeront les représentants et représentantes de la profession doit se réunir dans les mois suivants au ministère.

Afin de cadrer les demandes de la profession, l'AG du CNB a adopté un rapport concernant nos attentes. Maya Assi, élue SAF Hauts-de-Seine a corédigé ce rapport, reprenant la plupart des propositions du SAF.

7. Guide du bâtonnier visite des lieux de privation de liberté

Laurence Roques a présenté à l'AG la version définitive de ce guide, permettant de guider les bâtonnières et bâtonniers et leurs déléguées et délégués dans cette nouvelle fonction. Le rapport a été enrichi des premières expériences de certains barreaux. Il s'agit là d'un outil dont les élues et élus ordinaires se saisiront pour être pertinents dans leurs missions.

8. Iran et Arménie

L'AG a adopté deux motions importantes : une en soutien au mouvement de libération féministe en Iran et aux avocates et avocats aujourd'hui menacés pour défendre les manifestantes et manifestants. Une autre motion dénonçant la situation en Arménie rappelant notre solidarité avec les avocats et avocates ressortissants arméniens opprimés ou déplacés en raison de la résurgence du conflit avec l'Azerbaïdjan.

Les textes adoptés sont à retrouver sur l'espace avocats du CNB.

Bien amicalement à toutes et tous,

Les élues et élus SAF du CNB.